



Waziers, mercredi 1 décembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07113

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°85/2021

Inspection d'ouvrages**Conseil départemental du Nord****Extrême vigilance (sous le pont d'Ocre) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/12/2021 à 21:00 au 16/12/2021 à 17:00

- o Scarpe, dérivation de la Scarpe autour de Douai
au pk 28,528 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

une inspection d'ouvrage d'art a lieu du 15 décembre 2021 à 21h00 au 16 décembre 2021 à 17h00, à l'aide d'une passerelle, sur le canal de la dérivation de la Scarpe au PK 28.528 sur la commune de Douai.

la délivrance de cette autorisation engage son détenteur à organiser pendant son activité :

- Une surveillance visuelle à 300 m en amont et en aval de l'ouvrage défini en article 1

- une veille VHF sur le canal 10 de manière à être en mesure de garantir la bonne marche de la navigation en retirant la passerelle en 3 minutes, dès l'approche et/01.J de l'annonce d'un bateau de commerce ou de plaisance.

Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau qui devront se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Service(s) à contacter :

UTI Deûle-Scarpe, 16, route de Tournai, 59119 WAZIERS
Tél : 03 27 95 82 50 - Fax : 03 27 95 82 51

Date limite d'affichage :

17/12/2021

Adjoint(e)

Signé

Pascal LENOIR